



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : structures administratives

Question écrite n° 55470

## Texte de la question

Par sa circulaire du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française, le Premier ministre a engagé les membres du Gouvernement à favoriser l'activité des commissions de terminologie et de néologie placées sous leur autorité. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie comment il s'est acquitté de cette mission en ce qui concerne la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'industrie automobile.

## Texte de la réponse

Créée par un arrêté du 20 octobre 1998, la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'automobile, dans la mesure où son domaine imprègne la vie quotidienne, s'attache à trouver des termes aisément compréhensibles du grand public. Sa composition permet d'y répondre puisque composée d'experts proches de celui-ci tels des représentants des constructeurs et des consommateurs, des experts techniques, des journalistes et des traducteurs. Les termes officiellement recommandés par la commission générale de terminologie et publiés au Journal officiel s'imposant à l'administration, le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie veille à ce que ceux-ci soient très largement diffusés au sein du ministère, par le biais des outils de diffusion dont il dispose, à savoir l'intranet (page d'accueil et accès direct à la base de données CRITER de la délégation générale à la langue française et aux langues de France), les moniteurs de télévision interne et la diffusion de brochures. En outre, la commission procède à une large diffusion de ses travaux auprès des automobiles clubs de France et internationaux, voire lors des salons internationaux de l'automobile. La commission a publié, en 2004, une nouvelle liste de 9 termes qui s'ajoute à la précédente, soit 12 termes depuis le renouvellement du dispositif d'enrichissement de la langue française en 1996.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55470

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 2005, page 462

**Réponse publiée le :** 29 mars 2005, page 3281